

République Française

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

Département de l'Ain

## CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Absents : 4

Exclus : 0

### de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC

SEANCE DU 7 mars deux mil vingt-trois

Date de convocation : 28 février 2023

Date d'affichage : 28 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **7 mars à 20 H 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

**Présents :** PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BRICAUD Maryline, CHOMEL Lionel, KLEIN Aurélie, MARTEL Anne, MARCELIN Valérie, ROSSI Jean-Yves, THIEVON Yves, THOMAZET Fabien,

**Absents Excusés :** Mme BOBAND Céline, RIGOLLET Maryse, Mrs BOILEAU Pierre, HOWSE Willy,

**Secrétaire de séance :** Mme BRICAUD Maryline,

**OBJET :** Aide financière allouée à M.Mme LHERM pour leur fille Laura en centre de vacances

**N°2023-04**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de M. et Mme LHERM Éric qui sollicitent une aide financière pour le séjour de leur fille Laura, handicapée, dans un centre de vacances. Le surcoût lié à son handicap s'élève à 1 155,00 €. Il propose à l'assemblée d'attribuer à M. et Mme LHERM un soutien financier d'un montant de 800,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 1 abstention :

- **DECIDE** d'octroyer à **M. et Mme LHERM** une aide financière d'un montant de **800,00 €** pour le séjour de leur fille Laura. Cette dépense sera imputée au compte 6713 –secours et dots et sera reprise au budget communal 2023.

Accusé de réception en préfecture  
001-210103255-20230307-delib2023-04-DE  
Date de télétransmission : 08/03/2023  
Date de réception préfecture : 08/03/2023

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la télétransmission en  
Préfecture le **8 mars 2023**

Publication le **9 mars 2023**  
Le Maire

  


Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,

**Le Maire**

Pascal PAIN

  
